

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'éducation, de  
l'enseignement supérieur, de la  
jeunesse et des sports  
-----

Papeete, le **28 OCT. 2021**

N° 164-2021

**RAPPORT**

**Document mis  
en distribution**

**Le 28 OCT. 2021**

relatif à une proposition de résolution relative au soutien de  
la candidature de la Polynésie française, à l'accueil et à  
l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de  
l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par Mesdames les représentantes Romilda TAHIATA et  
Minarii GALENON

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

La présente proposition de résolution a pour objet de soutenir la candidature de la Polynésie française à l'accueil et à l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027, portée par le Comité Olympique de Polynésie française.

Depuis la nuit des Temps, la Polynésie Française est une terre d'histoires et de légendes, résolument tournée vers le lagon et l'Océan Pacifique. Les Jeux de Tahiti 2027 sont l'occasion rêvée de recevoir les frères et sœurs du Pacifique, pour écrire ensemble une page de l'Histoire commune.

Le sport a toujours rythmé la vie des Polynésiens. Navigateurs hors pair, ils sont dotés de capacités physiques hors du commun et cela se retrouve dans les sports ancestraux comme dans les disciplines plus modernes.

Les Jeux du Pacifique Sud (appellation initiale) nés d'une volonté commune des dirigeants des Pays de la zone, ont permis et permettront aux différents peuples, de se rencontrer grâce à l'organisation de compétitions sportives permettant la convivialité, l'échange des cultures et surtout le savoir vivre ensemble.

La Polynésie Française a déjà par deux fois, en 1971 et 1995, organisé les 4èmes et 10èmes Jeux du Pacifique avec le succès que l'on connaît et que les peuples présents ont pu apprécier. Ces éditions ont rassemblé à l'époque près de 2000 sportifs chacune. En 2027, ce seront près de 4000 athlètes qui seront réunis.

Après deux échecs successifs en 2019 et 2023, la candidature portée par le Comité Olympique de Polynésie française pour l'édition de 2027 s'est concrétisée autour des valeurs de performance, d'héritage et d'unité du peuple polynésien et toutes ses composantes institutionnelles, sociales et économiques.

C'est pourquoi dès l'annonce de la candidature du Pays, le Comité Olympique de Polynésie française s'est attaché à communiquer et à partager son projet auprès de toutes les instances de la société polynésienne, et ce tout au long de la construction du dossier de candidature qui constitue le socle de sa stratégie de développement, de structuration et de performance du mouvement sportif.

Ceci a permis de constituer un dossier soutenu par tous mais également par des partenaires nationaux tels que le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que le Comité National Olympique Sportif Français.

Le dossier de candidature baptisé « Tahiti 2027 » a été officiellement remis au Conseil des Jeux du Pacifique ainsi qu'à tous ses membres le 24 juin 2021. Par la suite, différents temps d'échanges ont eu lieu entre le bureau exécutif du Conseil des Jeux du Pacifique et le Comité Olympique de Polynésie française mais également le gouvernement de Polynésie française et les présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Polynésie française. C'est pourquoi notre assemblée doit exprimer son soutien unanime à cette candidature.

Après une première évaluation du dossier Tahiti 2027 par le bureau exécutif du Conseil des Jeux du Pacifique, qui a déclaré que la candidature polynésienne présentait moins de risques par rapport à la candidature du Vanuatu, le Comité Olympique de Polynésie française passera l'épreuve du grand oral lors de la prochaine assemblée générale du Conseil des Jeux du Pacifique prévue le vendredi 5 novembre 2021.

C'est à la suite de ce temps de présentation que les membres du Conseil des Jeux du Pacifique seront invités à voter pour le candidat retenu pour l'accueil et l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027.

Le dossier qui sera présenté devant l'assemblée générale sera constitué :

- D'un film de cinq minutes ;
- D'une projection support retraçant les éléments clefs du dossier de candidature.

La présente proposition de résolution a fait l'objet d'un examen en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 27 octobre 2021 et a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points qui suivent.

La candidature de la Polynésie française à l'organisation des jeux du Pacifique est un projet fédérateur dont les enjeux sociétaux ne sont pas négligeables. Il constitue, en outre, un outil de développement du milieu sportif polynésien, notamment par la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs qui permettront à terme d'améliorer, non seulement l'image du sport en Polynésie mais également l'offre sportive pour les polynésiens.

Ces améliorations auront de nombreuses retombées positives sur la jeunesse polynésienne, tant sur le plan de la santé que sur les comportements déviants car le sport est un bon moyen de lutter contre la violence.

\*  
\*   \*

*À l'issue des débats, la présente proposition de résolution relative au soutien de la candidature de la Polynésie française, à l'accueil et à l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de résolution ci-jointe.*

LES RAPPORTEURES

**Romilda TAHIATA**

**Minarii GALENON**

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

-----

**RÉSOLUTION N°**

**R/APF**

**DU**

---

relative au soutien de la candidature de la Polynésie française, à l'accueil et à l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la proposition de résolution déposée par M<sup>mes</sup> Minarii GALENON et Romilda TAHIATA, représentantes à l'assemblée de la Polynésie française et enregistrée au secrétariat général sous le n° 10613 du 21 octobre 2021 ;

Vu la lettre n° /2021/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

Dans sa séance du

Considérant l'enjeu majeur de la sensibilisation de la population polynésienne à l'accueil d'une telle manifestation d'envergure, en faveur de toute la région Pacifique et à la consolidation d'un héritage pérenne pour les générations futures ;

Considérant la nécessité d'assurer le développement et l'aménagement des infrastructures sportives pour ancrer et garantir une pratique sportive pour tous, partout, tout au long de la vie ;

Considérant le rôle majeur joué par le sport au sein de la société polynésienne comme facteur de cohésion sociale ;

Considérant la pertinence d'une position favorable de l'assemblée de Polynésie française en faveur d'un tel dossier d'intérêt général pour l'ensemble de la Polynésie ;

Approuvant la remise du dossier de candidature de la Polynésie française auprès du Conseil des Jeux du Pacifique le 24 juin 2021 par le Comité Olympique de Polynésie française ;

Au regard de l'ensemble de ces éléments,

**ADOpte LA Résolution dont la teneur suit :**

L'assemblée de la Polynésie française approuve et soutient la candidature de la Polynésie française à l'accueil et l'organisation des Jeux du Pacifique en 2027 portée par le Comité Olympique de Polynésie française.

La présente résolution sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Haut-commissaire de la République en Polynésie française, au Président de la Polynésie française, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le Président,*

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG